



Le Secrétaire général

A

Mesdames, Messieurs

Les présidents d'Unions départementales et régionales  
des sapeurs-pompiers,

Les délégué(e)s départementaux des JSP

PH/MBi/2014-277

Paris, le 16 avril 2014

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Lors du congrès national 2013, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France a renouvelé son partenariat avec l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite (ANMONM).

Ce partenariat a pour objectif de valoriser l'engagement des jeunes à la fois par une mise en valeur des acteurs et par la remise de récompenses tant au niveau national que local par l'ANMONM (prix du civisme, prix de l'éducation citoyenne et remise de trophées). Il a donc vocation à être décliné dans vos Unions, pour les sections de JSP.

Ainsi, vous trouverez ci-joint :

- La convention nationale de partenariat FNSPF – ANMONM ;
- Le règlement du prix du civisme décerné par l'ANMONM ;
- Le règlement du prix de l'éducation citoyenne décerné par l'ANMONM ;
- Une convention type servant de base à un partenariat local entre l'Union et la section locale de l'ANMONM ;
- Une fiche de présentation de l'ANMONM ;
- Les articles présentant ce partenariat, publiés dans les revues des deux réseaux.

Je vous invite à prendre contact avec le président de la section départementale de l'ANMONM afin d'étudier ensemble les possibilités de déclinaison de la convention nationale, que les JSP de votre département puissent se voir attribuer des récompenses pour leurs actions et que l'ANMONM puisse également remettre des récompenses lors des rassemblements départementaux, congrès ou autres événements valorisants. Vous trouverez les adresses des sections départementales de l'ANMONM sur le site Internet de l'association : <http://www.anmonm.com/>, rubrique « les sections ».

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce partenariat, dans l'intérêt des jeunes sapeurs-pompiers de votre département.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrick HEYRAUD